

# CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2007

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2007 APPROUVE A L'UNANIMITE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2008

La séance débute à 19 heures sous la présidence de Monsieur André HABERLI, Maire,

**Présents :** André HABERLI, Patricia AUBERTHIER, Alain BELLINA, Georges DALLEMAGNE, Anna DOUDOU, Pierre DUMAREST, Bernadette GENDRA, Claire-Lise GUILLON, Marielle PAILLARD, Patricia PILLON.

**Ont donné procuration :** Mario ZAFFINO à Patricia PILLON.

**Absents :** Christine BOUCHER, Martine CARMINATI.

**Invitée :** Laurence BARESI.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 5 décembre 2007

**Secrétaire de séance :** Georges DALLEMAGNE.

En l'absence de Martine CARMINATI, Georges DALLEMAGNE accepte la fonction de secrétaire de séance.

**Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 5 novembre 2007 :**  
**Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.**

### Délibération n°044-2007

#### **Objet : Décision Modificative n°3**

Bernadette GENDRA, adjointe aux finances, fait l'exposé suivant :

#### **En section d'investissement :**

**Remboursement de l'avance de FCTVA :** Bernadette GENDRA rappelle que la commune avait demandé au Crédit agricole, en 2006, une avance de 170 000 € sur le fonds de compensation de la TVA pour lui permettre de financer une partie des travaux du bâtiment à vocation sportive et socioculturelle. 70 000 € ont été remboursés en début d'année. Etant donné l'augmentation des taux et le fait que la commune dispose d'une trésorerie abondante, elle propose que nous remboursions les 100 000 € restants (les intérêts seront payés sur l'exercice 2008). Ce remboursement sera financé par un prélèvement de 50 000.00 € sur chacun des articles suivants : article 2111-315 – Réserve foncière et sur l'article 2315-350 – Aménagement des rues et sécurité. Ces postes seront réapprovisionnés par le budget primitif 2008.

**Opération Eglise :** Elle explique que le budget d'installation de la chaudière de l'église doit être augmenté pour faire face à deux imprévus : des travaux de raccordements électriques supplémentaires (300.00 €) et le nettoyage de l'église après travaux nécessitant la location d'une nacelle (700.00 €).

**Régularisation du compte 238 (avances versées) :** il s'agissait d'avances versées au SIEA pour des travaux d'électrification rurale datant des années 1990. Dès la fin des travaux ces avances auraient dû être transportées au compte 215. L'écriture n'avait cependant pas été réalisée. La trésorerie nous demande de régulariser, 1°) par l'inscription des avances en recette à l'article 238, et 2°) par inscription en dépense à l'article 21534 – Réseaux d'électrification, afin que ces travaux soient intégrés au patrimoine de la commune.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'apporter les modifications suivantes au budget primitif 2007 :

#### **Section d'investissement**

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
16818	Autres emprunts et dettes assimilés – Autres prêteurs	+ 100 000.00	
020	Dépenses imprévues	-1 000.00	
2111-315	Réserve foncière	- 50 000.00	
2315-350	Opération aménagement des rues et sécurité	- 50 000.00	
238-041	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		+ 52 297.81
21534-041	Réseaux d'électrification	+ 52 297.81	
2315-337	Installation, matériel et outillage – Opération Eglise	+ 1 000.00	

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,**

**ACCEPTE** les modifications telles que présentées ci-dessus par Monsieur le Maire ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de les appliquer.

#### **Débat :**

Bernadette GENDRA présente la délibération.

**Première modification :** Elle rappelle le taux variable, de 2.6518 % au début du remboursement de l'emprunt en 2006. Il est passé à 4.36 % fin septembre. 70 000 € ont déjà été remboursés en 2007. Elle propose d'avancer le remboursement de 100 000 € pour éviter de payer trop d'intérêts en 2008. Le montant des intérêts est de l'ordre de 1 500 € par trimestre. La modification au budget touchera la réserve foncière et l'aménagement des rues. Georges DALLEMAGNE est réticent sur le principe de le

prendre sur la réserve foncière compte tenu des acquisitions en cours qui peuvent exiger un paiement rapide à hauteur de 150 000 € environ et des acquisitions à réaliser qui impliquent une augmentation de la réserve. Bernadette GENDRA signale que la réserve foncière se monte à 410 000.00 €, vente Maudon comprise mais non encaissée et que 230 000 € resteront disponibles après prélèvement des 50 000 €. En outre elle garantit à Georges DALLEMAGNE que la réserve foncière sera réapprovisionnée dès 2008 comme le stipule la délibération et pourra être augmentée.

Deuxième modification : Le raccordement électrique de la chaudière de l'église n'était pas prévue dans les charges par l'installateur et viennent en supplément des dépenses.

Troisième modification : A la demande de la trésorerie de Gex, il a fallu régulariser des écritures concernant des travaux d'électrification qui ont eu lieu dans les années 90.

### Délibération n°045-2007

#### **Objet : Reprise de la rue du Grand Pré dans le patrimoine communal.**

Monsieur le Maire rappelle les éléments de ce dossier. Le lotissement dit de la Craz (appelé Grand Pré aujourd'hui) a été autorisé par un arrêté du maire du 31/03/1970. Il avait été prévu dès l'origine que la commune reprendrait la voie dans son domaine public et en assurerait l'entretien et le déneigement. La rue du Grand Pré a été classée dans la voirie communale par délibération du 2 juin 1995. Cependant aucun acte notarié constatant le transfert de propriété n'a jamais été établi. En 2002, il avait été demandé à Maître Gauvin de régulariser cette omission. Pour une raison inconnue, l'acte n'a pas été rédigé. A ce jour, le cadastre montre que la rue du Grand Pré appartient en indivision aux co-lotis.

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de faire procéder à cette régularisation par un notaire.

#### **Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,**

**AUTORISE** la reprise de la rue du Grand Pré dans la voirie communale ainsi que des réseaux sous-jacents ;

**AUTORISE** le maire à représenter la commune dans tous les actes nécessaires à la procédure, y compris la signature de l'acte final.

#### **Débat :**

Etant donné la complexité de la procédure de régularisation, il est indispensable de confier cette tâche à un notaire plutôt que d'avoir recours à un acte administratif, pour intégrer la rue du Grand Pré dans le patrimoine communal. Or, Maître Gauvin avait été contacté en 2002 mais il n'a jamais répondu à l'appel. Quatorze co-lotis devront signer l'acte. Marielle PAILLARD demande pourquoi le notaire n'a jamais répondu à la demande. Monsieur le Maire pense que le dossier n'est pas assez intéressant financièrement pour le notaire. Georges DALLEMAGNE souhaiterait que, s'il y a eu négligence, la responsabilité des notaires soit mise en cause devant le Conseil de l'Ordre.

### Délibération n°046-2007

#### **Objet : Etude sur la sécurité routière – Recherche d'un maître d'ouvrage délégué.**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 42-2007 du 05/11/2007, le Conseil Municipal a approuvé les résultats de l'étude sur la sécurité routière réalisée par la DDE. Il a décidé de poursuivre les études sur certains secteurs de la commune (secteur de l'école, carrefour route des Prairies/RD89, fontaines du Château, des Fontanettes et de Champ Novaz).

Il propose que nous recourions aux services d'un maître d'ouvrage délégué pour nous assister dans la passation des marchés, le suivi des travaux, les relations avec les prestataires.

La mission principale du maître d'ouvrage délégué s'arrêterait à l'établissement d'un avant projet définitif pour ces trois secteurs, avec une option pour la réalisation des travaux d'aménagement.

Il demande au Conseil municipal de l'autoriser à rechercher ce maître d'ouvrage délégué, dans le respect des règles de publicité et de mise en concurrence prévues par la loi.

#### **Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,**

**AUTORISE** le maire ou le premier adjoint à rechercher un maître d'ouvrage délégué dans les conditions exposées ci-dessus.

#### **Débat :**

Georges DALLEMAGNE explique que les démarches sont complexes à gérer et que le secrétariat n'a pas forcément le temps de les accomplir. C'est pourquoi il est indispensable de confier la mission à un maître d'ouvrage plus spécialisé. Il est nécessaire de monter un cahier des charges pour faire l'appel d'offre. Cet appel d'offre comportera une tranche ferme (APD) et une tranche conditionnelle (réalisation des travaux) ce qui laissera toute liberté à la prochaine équipe municipale pour décider des opérations à réaliser tout en lui fournissant tous les éléments nécessaires à la décision. Il propose d'ajouter une autorisation à l'adjoint chargé des travaux en plus de celle du maire. Proposition acceptée.

## Délibération n°047-2007

### **Objet : Modification du tableau des emplois permanents.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,

VU le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié organisant les carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

VU le décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la charge de travail du secrétariat s'étant accrue (notamment suite au renforcement des règles de contrôle des dossiers de demande de cartes d'identité et de passeport), et pour soulager la secrétaire de mairie de certaines de ses tâches (notamment en matière de suivi des listes électorales), il serait souhaitable d'augmenter le temps de travail de l'adjoint administratif chargé de l'accueil du public, en le passant de 24.5 heures à 28 heures hebdomadaires.

Il propose au Conseil municipal d'apporter cette modification au tableau des emplois de la commune.

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,**

**ACCEPTE** les propositions telles que définies ci-dessus ;

**FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tels qu'indiqué en annexe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 ;

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif.

### **TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COMMUNE DE CHALLEX**

<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET</b>		
<b>Emplois</b>	<b>Nombre</b>	<b>Grades ou cadre d'emplois autorisés par l'organe délibérant</b>
<b>Service administratif</b> Secrétaire de mairie dans une commune de moins de 2000 habitants	1	Cadre d'emploi : attaché territorial
Agent chargé principalement de la comptabilité	1	Cadre d'emploi : adjoint administratif
<b>Service technique</b> Agents chargés de l'entretien des bâtiments, de la voirie et des espaces verts	2	Cadre d'emploi : adjoint technique
<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET</b>		
<b>Service administratif</b> Agent chargé de l'accueil du public et de l'état civil	1	Cadre d'emploi : adjoint administratif <b>28 H/semaine</b>
<b>Service technique</b> Agent chargé de l'entretien des locaux	1	Cadre d'emploi : adjoint technique <b>28 H/semaine</b>
<b>Ecole, garderie et cantine périscolaire</b> Responsable de la garderie et de la cantine périscolaire	1	Cadre d'emploi : adjoint d'animation <b>19.75 H/semaine</b>
Auxiliaire de vie à l'école communale	1	Cadre d'emploi : ATSEM - <b>31.5 H/semaine</b>
Auxiliaire de vie à l'école communale et à la cantine périscolaire	1	Cadre d'emploi : ATSEM - <b>29.5 H/semaine</b>

### **Débat :**

Patricia PILLON demande si la personne concernée a été concertée et si elle est d'accord. M. le Maire lui répond qu'en effet l'agent a accepté. Georges DALLEMAGNE demande que la date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008 soit précisée dans la délibération. Proposition acceptée.

### Délibération n°048-2007

#### **Objet : Nouvelle dénomination de l'Équipement à vocation sportive et socioculturelle.**

Monsieur le Maire propose de baptiser l'Équipement à vocation sportive et socioculturelle du nom donné à ce secteur de la commune c'est-à-dire Espace Sanfely.

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à la majorité** (dix voix pour et une voix contre),

**DENOMME** l'équipement à vocation sportive et socioculturelle, ESPACE SANFELY.

#### **Débat :**

Bernadette GENDRA explique que le lieu s'appelait Sanfely ce qui provient de Saint Félix, ancien nom de la paroisse. Georges DALLEMAGNE rappelle qu'il avait proposé de nommer l'équipement « Espace Lépine », en mémoire d'un illustre Challengien, baptême qui aurait pu être associé à un projet autour de l'horlogerie très présente à Challex dans le passé et pour lequel il a déjà pris des contacts. Patricia AUBERTHIER rappelle que le débat avait déjà eu lieu et que le nom espace Lépine avait été réservé au secteur « Ecole-Bibliothèque ». Anna DOUDOU propose de garder l'idée de Georges DALLEMAGNE pour baptiser le secteur de l'école. Elle rappelle que Lépine, horloger du roi, était un célèbre natif de Challex et que son nom serait associé alors à un espace à couleur culturelle (école, bibliothèque). Patricia AUBERTHIER souhaite laisser aux prochains élus le choix de décider. Dans ces conditions, Georges Dallemagne votera contre la délibération et fera des propositions à la prochaine équipe municipale.

### Délibération n°049-2007

#### **Objet : Renouvellement du contrat collectif d'assurance pour les risques statutaires.**

Monsieur le Maire rappelle les éléments de ce dossier.

Les collectivités territoriales, en tant qu'employeur, ont d'importantes obligations financières à l'égard de leurs agents ou de leurs ayants droit, en cas de maladie ordinaire, professionnelle ou de longue durée, accident du travail, maternité, décès. Le contrat d'assurance contre les risques statutaires permet à la collectivité d'obtenir le remboursement de tout ou partie de ces sommes.

Par délibération n°47-2006 du 11 décembre 2006, la commune de Challex a adhéré au contrat collectif d'assurance pour les risques statutaires conclu entre le Centre de Gestion de l'Ain et la société Gras-Savoie/CNP. Ce contrat arrive à échéance le 31/12/2007.

Par délibération n°14-2007 du 2 avril 2007, la commune a donné le mandat au Centre de Gestion de l'Ain de renégocier ce contrat conformément aux règles du code des marchés publics (avec notamment mise en concurrence des sociétés d'assurance). Ce contrat a vocation à bénéficier à l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion de l'Ain.

Ce dernier nous a informés des conditions du nouveau contrat : le contrat est conforme aux obligations statutaires des collectivités territoriales. Les taux proposés sont moins élevés que ceux du précédent contrat : taux de 5% pour les agents relevant du régime de la CNRACL (agents titulaires ou stagiaires de la fonction publique effectuant au moins 28 heures hebdomadaires), avec une franchise de 15 jours fermes en maladie ordinaire (contre 5.75% dans le précédent contrat), et taux de 1.45% pour les agents relevant du régime de l'IRCANTEC (agents non titulaire ou agents titulaires effectuant moins de 28 heures hebdomadaire) avec une franchise de 15 jours fermes en maladie ordinaire (contre 1.65% dans le précédent contrat). Les autres conditions assurantielles sont identiques à celles du précédent contrat.

Ce contrat nous garantit également une pérennité des taux pendant 5 ans.

Pour mémoire, en 2007, la société Groupama/CIGAC nous avait proposé un taux de cotisation de 5.9% pour les agents relevant du régime de la CNRACL.

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose que la commune renouvelle son adhésion au contrat groupe d'assurance pour les risques statutaires (risque de décès d'un agent, accident du travail, maladie professionnelle, longue maladie et maladie longue durée, maternité, maladie ordinaire).

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,**

**AUTORISE** le maire à faire adhérer la commune au contrat groupe d'assurance des risques statutaires conclu par le Centre de Gestion de l'Ain avec le Cabinet Gras-Savoie ;

**PRECISE** que le contrat couvrira les risques statutaires encourus par la commune du fait de l'ensemble de son personnel, qu'il relève du régime de la CNRACL ou de l'IRCANTEC.

#### **Débat :**

Patricia AUBERTHIER a l'impression que la commune est lésée chaque année. M. le Maire explique que le contrat est un contrat de groupe dans le département. C'est le centre de gestion de l'Ain qui gère ce type de contrat.

## RAPPORTS DES COMMISSIONS :

### Commission Finances (Bernadette GENDRA)

Lecture des titres et mandats émis au cours du mois de novembre 2007.

**Tableau des compensations genevoises** 180 519.26 € pour 2007 contre 200 601.55 € en 2006. La régression de cette compensation, qui affecte la quasi totalité des communes, s'explique par le fait que l'euro devient une monnaie forte par rapport au franc suisse et que les nouveaux frontaliers sont moins bien payés que les « anciens » qui par ailleurs sont de plus en plus nombreux à partir à la retraite.

Le nombre de frontaliers dans le Pays de Gex, passerait ainsi de 11106 en 2006 à 11550 en 2007.

**Subvention Bibliothèque :** Bernadette GENDRA explique qu'il avait été prévu un montant de 600 € pour payer les frais de formation pour les personnes bénévoles gérant la bibliothèque. Une forte économie a été réalisée car la formation a eu lieu à Bellegarde et non plus à Bourg en Bresse. Elle sollicite les membres du conseil pour accorder tout de même les 600 €. En effet elle explique que la bibliothèque a un besoin de trésorerie et que cela lui permettrait de faire face aux dépenses en début d'année. L'accord est donné par tous les membres du conseil. Bernadette GENDRA les remercie au nom de la Bibliothèque.

**Le Vote du budget 2008 est prévu fin février début mars.** Il faut attendre les chiffres concernant les taxes.

### Commission Personnel (A. HABERLI)

#### Commission Bâtiment – Voirie – Environnement – Sécurité – Terrain de sport (P. DUMAREST)

**Contrôle annuel des tableaux électriques :** Pierre DUMAREST informe que le contrôle annuel des tableaux électriques a coûté 1 100 €. Les années précédentes le contrôle était effectué par Didier Martin qui était habilité pour le faire. De plus, Pierre DUMAREST n'a pas voulu assumer seul ce contrôle. Les agents actuels n'étaient pas habilités pour le faire.

**Chaufferie église :** Aujourd'hui, la nouvelle chaudière est installée à l'église par la société CENTRALAIR. Elle fonctionne provisoirement car l'électricien doit raccorder le thermostat d'ambiance. Pierre DUMAREST explique que la commune va devoir financer le raccordement de cette chaudière car la société installe le matériel mais sans le raccorder. L'électricien doit intervenir sur du matériel ne lui appartenant pas.

**Economie :** Pierre DUMAREST, par mesure d'économie, a arrêté l'éclairage public de l'équipement sportif. Il sera remis en service semaine n°5 pour la reprise des entraînements du foot. L'éclairage de sécurité extérieur fonctionnera pour des raisons techniques entre 17h et 18h mais sera de nouveau opérationnel dès la reprise des entraînements

**Les guirlandes :** il reste un raccord à faire pour la guirlande du réservoir de Mucelle. Les lampes décorant la place du Poizat ont été vandalisées durant la nuit. Il faudra les remplacer.

**Salle des fêtes :** le programmeur du chauffage (installé depuis 25 ans) ainsi que les sondes ont été remplacés. Une sonde extérieure a été ajoutée pour plus de performance. Coût de la totalité de l'installation 1 500 €.

**Règlement de l'utilisation de la Halle :** Suite au bruit, des plaintes des habitants domiciliés à proximité de la Halle ont été déposées. Prenant exemple sur certaine municipalité telle que Sergy, Pierre DUMAREST propose d'installer un sonomètre avec flash. Le but étant d'avertir si le volume maximum légal, 85 décibel, est dépassé. Les utilisateurs ne seront pas pris au dépourvu étant donné qu'un flash donnera l'avertissement puis si le volume persévère, une coupure d'électricité suivra. Une exception serait tolérée pour la vogue et le 14 Juillet. Vu la configuration de la construction, 4 sonomètres seraient nécessaires. Le coût évalué est de 5000 €. M. le Maire précise que l'objectif n'est pas de limiter les fêtes mais le son et rappelle que les orchestres ont la possibilité de mesurer le volume car ils ont tous un sonomètre.

**Bornes à incendies :** devis pour le contrôle des 2 bornes de puisage et des 5 citernes ainsi que de leur capacité s'élève à 209.30 €. Le contenu du devis n'étant pas très clair, Georges DALLEMAGNE demande à ce qu'il soit vérifié

**Aménagement de la sécurité de l'agglomération :** réunion pour les membres du conseil le 18 décembre à 18h30 en mairie pour la programmation des travaux.

**Rendez-vous avec Maître PROUVEZ** pour le contentieux « De Giorgi » le 18 décembre à 16h30 en mairie.

### Commission d'appel d'offre

Réunion le mardi 11 décembre 2007 à 17h pour les travaux d'éclairage public.

### Commission Urbanisme (A. HABERLI)

André HABERLI lit le compte rendu de la commission du 28 novembre 2007 :

	Nature des travaux / Divers	Décisions
<b>Déclaration de travaux – Déclaration préalable</b>		
DT 07B9017 NADAL	Création d'une véranda (PLU zone UA)	<b>Dossier sans suite :</b> défaut de réponse à la demande de pièces complémentaires.
DP 07B0005 HUCHET	Agrandissement d'une construction existante (PLU zone Nh)	<b>Avis défavorable</b> (non respect des distances par rapport à la limite séparative)

DP 07B0006 DUMAREST	Abri de jardin de 16.99 m <sup>2</sup> en bois, couleur claire ( <b>PLU zone UBa</b> )	<b>Avis favorable</b> – prescription concernant la récupération et ou l'infiltration des eaux pluviales.
<b>Permis de construire</b>		
PC07B1010-1 TONUS	Modification de l'aspect extérieur, ajout d'ouverture par rapport au projet initial ( <b>PLU zone UB</b> )	<b>Avis favorable</b> – Le demandeur s'est engagé à régulariser son problème de clôture : destruction des parties murées sans autorisation.
<b>Divers</b>		
LT 07B3001 Les Etourneaux	Lotissement Favre-Jauch à Mucelle (3 lots) ( <b>PLU zone 1AU</b> )	Contrôle de légalité : attend qu'on leur fournisse l'acte portant création de la servitude de passage sur la propriété Bouzoud/Chevallaz. <b>NB</b> : depuis cette réunion, nous avons reçu la copie de la convention de servitude et avons transmis à la Sous-préfecture de Gex.

#### **Commission Communication (G. DALLEMAGNE)**

**Cartes postales** ; Il faut attendre le retour de toutes les autorisations de publication.

**Petit Challaisien** : le photocopieur étant en panne, le Petit Challaisien de fin d'année à été édité par un imprimeur.

**Cadastre** : le registre du cadastre de 1811 est en cours de restauration

**Information « Secourisme » (Marielle PAILLARD)** : une réunion est prévue en Janvier pour les personnes intéressées afin de planifier et d'organiser les séances. Il est impératif d'avoir un minimum de 10 candidats. Les cours auraient lieu à la maison des sociétés. A planifier le plus vite possible pour réserver la salle.

#### **Commission Vie Associative (P. AUBERTHIER)**

**Bibliothèque** : un projet de convention sera présenté lors du prochain conseil.

**Pétanque** : l'association demande à ce que l'auvent soit fermé pour éviter les dégradations.

**Les Bourrus** : l'association remercie le Conseil Municipal pour son aide. La journée du « boudin » est prévue en Février.

**Assemblée Générale de l'AAP** : le 22 novembre, bilan positif. Remerciements adressés à la commune pour les travaux d'installation de la chaufferie de l'église.

**La commission Vie Associative** a proposé une rencontre avec « Grain de Folie ». Cette rencontre est reportée début 2008 à la demande de l'association.

**Téléthon** : Patricia AUBERTHIER remercie tous les bénévoles qui ont organisé ou participé à la journée du Téléthon. C'était une journée bien sympathique.

#### **Commission Affaires Scolaires (A. DOUDOU)**

**Effectif pour 2008** : Aux environs 98 élèves pour 2008, chiffre presque identique à 2007. La commune prévoit 106 nouveaux logements pour l'année à venir.

**Rencontre avec l'Inspectrice de la Circonscription**. Elle a répondu aux diverses questions et plus particulièrement à celles concernant la fermeture de la 5<sup>ème</sup> classe. Elle n'encourage pas l'abus des intervenants extérieurs qui n'ont pas forcément la formation adaptée aux enfants et qui ont peut-être des objectifs autres que pédagogiques. Par contre, elle est favorable à la formation continue des enseignants.

**Gestion informatique - mise en place d'une base élève**: La commune a répondu positivement pour l'utilisation de ce nouvel outil. Il sera nécessaire de former un agent.

**Formation « l'enfant difficile »** organisée par Familles Rurales le 10 décembre. Evelyne Thiault a participé à cette formation qui a eu lieu à Péron.

#### **Commission Fleurissement – Cimetière (P. PILLON)**

Toutes les fleurs ont été plantées, les guirlandes de Noël installées. Challex brille !

#### **Centre communal d'action sociale (C. BOUCHER)**

#### **Affaires intercommunales (G. DALLEMAGNE)**

**Conseil communautaire** :

- **débat d'orientation budgétaire** : il n'a pas été très intense car ce budget de fin de mandat est largement prédéterminé par des décisions antérieures. Il a été clos par un long propos autosatisfait du Président, alors que Challex n'a toujours pas de transport. En revanche pas de nouvelles du budget du SCOT auquel est renvoyé le financement du plan de déplacements urbains.

- **Charte franco-valdo-genevoise** : a été approuvée. Il s'agit d'un schéma d'agglomération avec des thèmes tels que le logement, l'environnement, le transport, les infrastructures,... On avance à petits pas vers une démarche de coopération. L'ensemble franco-valdo-genevois comprend le Canton de Genève, le district de Nyon, le Genevois haut savoyard et le Pays de Gex.

- **Contentieux Taxe professionnelle** : La municipalité de Saint Genis Pouilly avait rompu la convention et refusé de reverser la taxe professionnelle du technoparc à la CCPG. La commune a saisi le tribunal administratif qui lui a donné raison et a annulé les titres exécutoires de la CCPG d'un montant de 803 469.88 €. Le conseil communautaire a décidé de faire appel. C'est le meilleur moyen de régler définitivement le conflit.

- **Relogement des services de la CCPG** : les services de la communauté de commune vont être transférés à Gex. Les services eaux et assainissement, déchets et environnement seront regroupés à Prévessin, les bâtiments actuels seront agrandis pour un coût prévisionnel de 2 224 000 €. qui viendront s'ajouter aux 4 millions d'euros engagés dans la réhabilitation de l'ancien hôpital de Gex financée par la compensation genevoise, ce qui est anormal. Ces fonds devraient être affectés aux services rendus aux administrés.

- **Projet Crèche intercommunale** : à tour de rôle, M. le Maire, Georges DALLEMAGNE et Anna DOUDOU ont participé aux réunions concernant le projet de création de crèche avec les municipalités concernées : Thoiry, Péron, Saint Jean de Gonville et Challex. Péron n'étant pas candidate plusieurs cas de figures sont étudiés : la commune de Thoiry pourrait soit agrandir la structure actuelle soit recevoir un nouvel équipement sur un terrain disponible ; les communes de Saint Jean de Gonville et Challex ont proposé un terrain pour accueillir la crèche. Le dossier présenté par Challex contient plusieurs atouts tels que le positionnement au sein d'un ensemble dédié à l'enfance (école, garderie, cantine, bibliothèque et crèche), dans un site particulièrement agréable et très accessible pour les communes du sud gessien par la 2x2 voies et l'échangeur de Greny, un projet de chauffage collectif par géothermie dans le cadre d'une démarche Haute Qualité Environnementale (HQE), le programme de logements sociaux ou non à venir, le fait que de nombreux frontaliers transitent par Challex pour se rendre en Suisse. Saint Jean et Challex maintenant leur candidature, la décision est remise devant l'exécutif de la communauté de commune.

- **CISPD** (Conseil Intercommunal pour la Sécurité et la Prévention de la Délinquance) Anna DOUDOU, qui a assisté à la réunion, nous informe que la délinquance est en diminution dans le Pays de Gex mais en augmentation à Challex. Toutefois elle rappelle que ces chiffres sont calculés sur le nombre de plaintes enregistrées. Visite des nouveaux locaux du point d'accès au droit créé à GEX, le 11 décembre. La personne chargée de l'accueil est en cours de recrutement. Georges DALLEMAGNE explique qu'il existait auparavant une justice de proximité assurée par l'Etat, qui a été progressivement démantelée et qui aujourd'hui est remplacée par une structure financée par les collectivités locales.

- **Vidéo surveillance** : Le CISPD veut développer la vidéosurveillance et actuellement une étude est en cours pour équiper le territoire en vidéo surveillance. L'Etat subventionnerait une partie des dépenses de ces projets. La commune de Péron s'est inscrite dans ce processus car elle a subi plusieurs vols consécutifs. Toutes les communes seront contactées.

- **SIVOS** : la réunion d'appel d'offre pour l'ouverture des plis a eu lieu. 40 entreprises ont répondu à l'appel pour 13 lots. N.O.V.A.D.E. va étudier ces propositions. Une seule réponse en retour pour le lot de la menuiserie intérieure. Prochaine réunion prévue le 20 décembre. Rappel : pose de la première pierre du collège à Péron le 14 décembre à 14h30. Anna DOUDOU représentera la commune.

### Questions diverses

**Antenne téléphonie mobile** : Orange propose l'implantation d'une antenne sur un pylône EDF existant, ce qui évite un nouveau pylône, en bordure du chemin des Carres, éloigné des habitations. Le propriétaire du terrain a donné son accord.

**Fourgon des pompiers** : la municipalité de Pougny n'a pas encore donné suite pour l'acquisition du fourgon de pompiers ainsi que du matériel. Le tout leur est proposé pour 5 000 €.

**Secours catholique** : remerciement pour la subvention versée pour l'aide aux sinistrés après le passage du cyclone DEAN ;

**M. J-Y FRELET** remercie la commune pour la reconnaissance de ses conseils relatifs à l'organisation du bar communal. Georges DALLEMAGNE propose de lui envoyer une invitation aux Vœux du Maire.

**8 Février** : repas pour les élus et les agents de la commune. Seront conviés les membres du C.C.A.S, de la commission lecture, de la Souris Verte pour services rendus. Le repas aura lieu à la salle des fêtes.

---

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 07 janvier 2008 à 19h.**

**La séance est levée à 21h15.**